

## Considérations sur la réforme de la monnaie et du système bancaire

Article rédigé par *Antoine Besson*, le 05 novembre 2011

A l'heure du G20, des économistes catholiques réunis à l'abbaye de Lérins par l'Observatoire socio-politique du diocèse de Fréjus-Toulon se sont penchés durant deux jours sur la réforme de la monnaie et du système bancaire. Ils voient dans les désordres financiers actuels le résultat de pratiques injustes, en particulier de la part des Etats, devenues de véritables structures de péché qui ont créé une culture de l'irresponsabilité. À la veille du G20, ils rendent public le résultat de leurs réflexions.

Economistes chrétiens, nous n'opposons pas l'éthique à l'économie, l'efficacité à la justice. Nous pensons même qu'elles se conditionnent réciproquement et que leur opposition artificielle ou leur séparation est à la racine des graves maux économiques qui affectent aujourd'hui le sort de l'humanité tout entière.

Les marchés financiers et les banques jouent un rôle clef dans le fonctionnement de l'économie et plus généralement de la société. Ils facilitent la coopération entre épargnants et utilisateurs finals de l'épargne, et promeuvent le rapprochement social par des activités de contrôle, d'appréciation et de partage des risques. Ils procurent notamment des financements *extérieurs* aux firmes, complétant ainsi les financements *intérieurs* que les firmes obtiennent par la vente de leurs produits. Le financement extérieur apporte une plus grande surveillance des activités des firmes et des ménages, ainsi que de leurs rapports avec autrui. Cette surveillance réciproque peut créer et renforcer la confiance des uns envers les autres, c'est-à-dire l'idée que les engagements pris seront probablement tenus. Les activités de contrôle, d'appréciation, de partage des risques qui rendent possible le rapprochement social sont des éléments importants et salutaires des financements extérieurs. En dernière analyse ils se fondent sur le devoir biblique de correction fraternelle.

Dans une société ordonnée vers le bien commun, les marchés financiers et les banques sont elles aussi ordonnées vers le bien commun. Ceci implique entre autres que l'envergure de leurs activités est *limitée* par l'utilité effective de leurs services. Cette utilité se démontre en particulier par la juste et libre concurrence entre les financements extérieurs et les financements intérieurs des firmes et des ménages. La concurrence des différents financements est juste lorsqu'elle est basée sur des règles justes, notamment sur des règles en conformité avec les exigences morales. La concurrence des financements devient injuste, en particulier, lorsqu'on dévie des règles justes. Alors certains types de financement sont injustement privilégiés par rapport aux autres. Leur poids et leur influence deviennent démesurés. Les bénéficiaires des privilèges injustes reçoivent des rémunérations sans véritable contrepartie sous forme de prise de responsabilité pour les pertes qui résultent – ou peuvent résulter – de leurs choix. Ce sont des rémunérations moralement inadmissibles, usurières, qui encouragent la frivolité et le désordre. Clairement, une firme dont les profits sont privés, tandis que ses pertes sont supportées par les autres membres de la société n'est pas ordonnée vers le bien commun.

Les désordres actuels dans les finances publiques, sur les marchés financiers et dans le secteur bancaire sont en fin de compte le résultat de règles, de pratiques et d'institutions injustes. Ils mettent en lumière la création et le développement de structures de péché dénoncées par Jean-Paul II, qui traduisent sur le plan social notre condition pécheresse en lui donnant une ampleur et une résonance particulières, et imposent un effort collectif particulier pour les corriger.

Les structures de péché dont souffre notre temps sont notamment les règles et institutions qui encouragent la frivolité financière. Beaucoup de créateurs de financements extérieurs, et notamment les plus grands, mais aussi leurs bénéficiaires publics et privés sont dans une large mesure déresponsabilisés des conséquences adverses de leurs choix. Les ramener à la responsabilité est une exigence à la fois d'efficacité et de vie morale dont les pères de l'Église ont de tout temps souligné l'importance. L'économie de marché n'est pas l'économie des profits, mais l'économie des profits et des pertes ; tout comme la vie humaine en général doit être vécue dans le contexte des sanctions positives ET négatives voulues par notre Créateur. Il est donc urgent de rétablir dans le secteur financier les mêmes principes de responsabilité qui sont à juste titre appliqués ailleurs.

L'irresponsabilité des uns entraîne des coûts pour d'autres. L'irresponsabilité des agents monétaires et financiers n'est donc pas juste une question de moindre efficacité économique, mais comporte de profondes implications éthiques.

Sont aussi des structures de péché des idéologies répandues ou dominantes, comme celle de l'efficience spontanée de tous les marchés, qu'ils soient basés ou non sur des règles justes, ou l'objectif d'un rendement des fonds propres de 15%, pour ne citer que ces deux-là.

L'irresponsabilité qui pervertit le fonctionnement des marchés financiers est aussi le résultat des institutions étatiques et des réglementations financières. Les États sont les plus grands participants aux marchés financiers et ce sont les États, après tout, qui ont suspendu la convertibilité métallique de leurs monnaies nationales et mis en place des banques centrales, précisément pour assurer la liquidité des banques commerciales et pour faciliter le crédit. Maintenant ce sont les mêmes États qui, depuis trois ans, hésitent à mettre en place des réformes qui s'imposent, notamment parce que ces réformes menacent d'en finir avec la facilité traditionnelle de l'endettement public.

Aujourd'hui plus aucun mécanisme correcteur automatique et aucun engagement de convertibilité ne freine la création monétaire. Par conséquent il n'y a plus non plus aucun frein naturel à l'endettement. Telle est la racine de la croissance extraordinaire des masses monétaires et de l'endettement mondial depuis l'abandon du système de Bretton Woods en 1971. A noter en particulier l'accumulation des déficits publics de la plupart des pays occidentaux, fruit d'une gestion irresponsable reportant les conflits sociaux résultant du service d'une dette sans cesse croissante sur les générations futures.

Pour sortir de la crise financière actuelle, les financements extérieurs onéreux ne peuvent suffire à assurer les besoins financiers de la société. Comme l'avait rappelé le pape Benoît XVI dans *Caritas in Veritate* (2009), le don, et plus généralement la fourniture de moyens sans contrepartie équivalente, est un rouage indispensable et non pas un luxe. Dans une économie décentralisée, fondée sur les personnes, leur responsabilité et leur initiative, cela ne peut être assuré principalement ou exclusivement par l'État ou la sphère publique (dans ce qu'on appelle redistribution). Il est donc essentiel que l'initiative privée soit encouragée activement en la matière. Soit sous la forme du don pur. Soit par participation à des activités économiques mixtes, ou même commerciales, prenant en compte d'autres considérations que le pur échange et le retour stipulé à l'avance. Il en va de la reconstruction du tissu social dans une société dont la solidarité ne soit pas que bureaucratique.

Enfin, nous avertissons nos frères et sœurs, de l'Église catholique en particulier, contre une fausse idée qui n'est pas susceptible de résoudre nos problèmes actuels, mais qui bien au contraire risque d'aggraver nos difficultés économiques et de créer davantage d'injustices.

Cette fausse idée est celle du crédit social. Les défenseurs de cette doctrine ont raison dans la mesure où ils mettent l'Église en garde contre l'existence, actuelle et potentielle, de revenus injustes qui résultent d'une production monétaire injuste. Mais les réformes économiques, financières et sociales qu'ils recommandent sont basées sur une fausse analyse des faits, notamment sur l'affirmation selon laquelle la production réelle serait systématiquement étouffée dans notre économie contemporaine par une insuffisance de crédits et de production monétaire ; ou encore l'affirmation selon laquelle la demande globale, dans une économie de marché, serait nécessairement insuffisante pour absorber l'offre globale. Les réformes préconisées sous le nom de crédit social ne résoudraient pas nos problèmes actuels, mais les aggraveraient surtout à long terme, car elles détruiraient les fondements d'une économie libre.

## Résumé

Les marchés financiers ne sont pas automatiquement orientés vers le bien commun. Ils le sont uniquement lorsqu'ils sont soumis à une libre concurrence basée sur des règles justes. Les désordres financiers actuels sont le résultat de règles, de pratiques et d'institutions injustes – de structures de péché dénoncées par Jean-Paul II – qui ont créé une véritable culture de l'irresponsabilité.

Aujourd'hui il est urgent de rétablir dans le secteur financier les mêmes principes de responsabilité qui sont à juste titre appliqués ailleurs. Il est également nécessaire de faciliter et promouvoir le don, qui est, comme l'a souligné le pape Benoît XVI, un rouage indispensable du tissu social et de sa reconstruction en temps de crise.

Finally, it is crucial that the exit from crisis is not compromised by inappropriate policies. As an example, reforms inspired by the idea of credit social would risk aggravating our economic difficulties and creating even more injustices.

**Signataires :**

**Jacques Bichot**

Association des Économistes Catholiques  
Professeur émérite en sciences économiques, Université Jean Moulin (Lyon 3)

**Pierre Garello**

Association des Économistes Catholiques  
Professeur agrégé des universités en sciences économiques, Université Paul Cézanne (Aix-Marseille III)

**Nikolay Gertchev**

Docteur ès sciences économiques, Université Panthéon-Assas  
Économiste à Bruxelles

**Guido Hülsmann**

Association des Économistes Catholiques  
Professeur agrégé des universités en sciences économiques, Université d'Angers

**Pierre de Lauzun**

Association des Économistes Catholiques  
Sociétaire de l'Académie catholique

**Charles Le Lien**

Économiste de banque

**Jean-Yves Naudet**

Président de Association des Economistes Catholiques  
Professeur des universités en sciences économique, Université Paul Cézanne (Aix-Marseille III)

\*\*\*